



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 29 août 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, la représentante de la ville de Rigaud, Édith de Haerne, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétairetrésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et madame France D'Amour, greffière.

Est absente, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux.

# 1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

18-08-29-01

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 47.

Proposition adoptée.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-08-29-02

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 4.2 « Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel La Vigie - Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes ».

Proposition adoptée.

# 3. PROCÈS-VERBAUX

# 3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

# 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2018 : ADOPTION

18-08-29-03

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal et résolu





**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 26 juin 2018 tel que présenté.

# Proposition adoptée.

- 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS
- 4.1 SONDAGE AVEC LES PARTIES PRENANTES DU TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES SUR LES ORIENTATIONS À PRIORISER POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, rappelle qu'en 2017 la MRC a réalisé en collaboration avec ses 23 municipalités et le Comité 21 de Vaudreuil-Soulanges la première étape du programme partenaire dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), un inventaire territorial des gaz à effet de serre (GES). La MRC doit maintenant fixer un objectif de réduction des GES et élaborer un plan d'action régional. Un sondage pour identifier les grandes orientations du plan d'action régional sera distribué sous peu et les employés, les membres du conseil et les parties prenantes sont invités à participer. Des consultations des parties prenantes auront lieu le 24 septembre, à 18 h 30, au Centre communautaire de Terrasse-Vaudreuil avec les élus, directions et groupes d'intérêt et le 4 octobre, 18 h 30, au centre communautaire de Rivière-Beaudette avec des groupes d'intérêt élargis.

4.2 CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL LA VIGIE - JOURNÉE D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE FAITE AUX FEMMES

Madame Caroline Ménard du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel La Vigie présente une demande pour utiliser le hall d'entrée du Pôle civique de la MRC pour tenir une activité le 21 septembre 2018 dans le cadre de la journée d'action contre la violence faite aux femmes. Cette journée nationale se veut un moment privilégié pour dénoncer et poser des gestes concrets contre la violence sexuelle subie par les femmes. L'exposition sera composée de vêtements semblables à ceux que portaient les victimes lors de leurs agressions ainsi que leurs témoignages. Ceci ayant pour but de défaire le mythe que l'habillement a un lien avec l'agression. Les membres du conseil accordent la demande.

- 5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC
- 5.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 21 AOÛT 2018 : ADOPTION

18-08-29-04

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table de l'eau du 21 août 2018.

Proposition adoptée.

5.2 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 21 AOÛT 2018 : ADOPTION

18-08-29-05

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Gilles Santerre APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

**d'adopter** le compte rendu de la table des ressources humaines du 21 août 2018.

Proposition adoptée.





# 6. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

# 6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

# 6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

18-08-29-06

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter la liste MRC 18-08-29.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-08-29, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

# Proposition adoptée.

# 6.1.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, présente aux membres le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, et ce, conformément au Code municipal.

# 6.1.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2017, RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES PAR LA FIRME GOUDREAU POIRIER

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, présente aux membres le rapport des vérificateurs externes quant aux états financiers 2017 de la MRC et en fait le dépôt.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des transferts, le tout en fonction du dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2017 de la firme comptable Goudreau Poirier inc.;

CONSIDÉRANT QUE le fonds affecté environnement dettes a été créé pour rembourser les dettes des écocentres au moment de leur échéance respective;

CONSIDÉRANT QUE le projet des écocentres a été modifié quant à son fonctionnement;

CONSIDÉRANT le solde disponible relatif à la dette de l'Écocentre de Rigaud;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 633 900 \$ est ainsi libérée suite au paiement de la dette par le solde disponible;

CONSIDÉRANT le solde disponible relié à la dette de l'Écocentre de Rigaud au montant de 666 343 \$;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC de rembourser le solde de la dette relative à l'Écocentre de Rigaud au montant de 633 900 \$ dans une résolution antérieure;

CONSIDÉRANT la recommandation de la vérificatrice d'abroger les résolutions 17-02-22-07, 17-06-14-04 et 17-06-14-05;

CONSIDÉRANT la recommandation de la vérificatrice de procéder à la radiation des mauvaises créances de :





- Comité d'action local Vaudreuil-Soulanges (CALVS) 16 636,87 \$ avec taxes;
- Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD) 358,00 \$

#### POUR CES MOTIFS,

18-08-29-07

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

**de confirmer** que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution:

d'autoriser le virement de l'actif net non affecté de 3 690 148 \$ à l'actif net et d'affecter le tout selon les politiques de la MRC adoptées dans les années antérieures, les prévisions budgétaires 2018 et les engagements au 31 décembre 2017, et ce, conformément au rapport déposé.

# Proposition adoptée.

6.1.4 RÉSOLUTION DE LA MRC DRUMMOND - DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DE MODIFIER LA DATE D'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION RÉNORÉGION : APPUI

CONSIDÉRANT la résolution MRC12080/06/18 de la MRC de Drummond demandant à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de modifier la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion se termine le 31 mars de l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi des enveloppes budgétaires dédiées aux MRC pour le programme RénoRégion s'effectue après la date à laquelle le programme prend fin;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-08

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'appuyer la MRC de Drummond dans sa demande à la SHQ de devancer l'octroi de l'aide financière du Programme RénoRégion afin d'éviter le gel du traitement des demandes vécu après le 31 mars de chaque année.

### Proposition adoptée.

- 6.2 GREFFE ET LÉGISLATION
- 6.2.1 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS SA DEMANDE AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT AUX FINS DE FINANCER L'ACQUISITION DES TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt de la résolution d'appui de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

6.2.2 RÉSOLUTIONS D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q2-R22) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt des résolutions d'appui de la municipalité de Pointe-des-Cascades et de la ville de Coteau-du-Lac.





# 6.2.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DU GRANIT - RÉVISION DE LA COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES POUR LES TERRES PUBLIQUES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.2.4 TRICENTRIS - DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 573.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET SON ÉQUIVALENT DU CODE MUNICIPAL AFIN DE REDONNER AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES LE DROIT DE SIGNER DE GRÉ À GRÉ AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OEUVRANT AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES : APPUI

CONSIDÉRANT QUE les différents programmes de collecte sélective municipale sont actuellement malmenés, voire menacés, tant au Québec que dans le monde entier;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises privées oeuvrant dans le domaine des matières recyclables menacent de fermer;

CONSIDÉRANT la saine gestion des matières recyclables par les organismes à but non lucratif (OBNL) du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et son équivalent du Code municipal ont été modifiés avec l'adoption du projet de Loi 45 en juin 2009 en retirant l'opportunité des municipalités et des villes de signer de gré à gré avec les OBNL en matière de traitement des matières recyclables;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-09

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Gilles Santerre APPUYÉ PAR : madame Édith de Haerne et résolu

de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de modifier l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et son équivalent du Code municipal afin de redonner aux municipalités et aux villes le droit de signer de gré à gré avec un OBNL oeuvrant dans le traitement des matières recyclables;

de transmettre copie de la présente résolution à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, à la députée de Vaudreuil et whip adjointe, madame Marie-Claude Nichols, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'aux MRC du Québec.

Proposition adoptée.

# 6.2.5 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2019 : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT l'article 127 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS.

18-08-29-10

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu





que les calendriers relatifs à la tenue des séances ordinaires du conseil et du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour 2019 soient adoptés comme décrits ci-dessous;

**qu'un avis public** du contenu des présents calendriers **soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU <b>CONSEIL 2019</b> (le mercredi à 19 h 30)	CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU <b>COMITÉ ADMINISTRATIF 2019</b> (le mercredi à 13 h 30)
<ul> <li>23 janvier (4<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>20 février (3<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>20 mars (3<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>17 avril (3<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>22 mai (4<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>12 juin (2<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>3 juillet (1<sup>er</sup> mercredi)</li> <li>28 août (4<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>18 septembre (3<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>30 octobre (5<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>27 novembre (4<sup>e</sup> mercredi)</li> </ul>	<ul> <li>16 janvier (3<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>6 février (1<sup>er</sup> mercredi)</li> <li>13 mars (2<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>3 avril (1<sup>er</sup> mercredi)</li> <li>8 mai (2<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>5 juin (1<sup>er</sup> mercredi)</li> <li>3 juillet (1<sup>er</sup> mercredi à 15 h 30)</li> <li>14 août (2<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>11 septembre (2<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>9 octobre (2<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>13 novembre (2<sup>e</sup> mercredi)</li> <li>4 décembre (1<sup>er</sup> mercredi)</li> </ul>

### Proposition adoptée.

# 6.2.6 ÉVÉNEMENT PRÉVENIR LE SUICIDE...1 KM À LA FOIS ORGANISÉ PAR L'ORGANISME LE TOURNANT : OCTROI D'UNE COMMANDITE DE 400 \$

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'organisme Le Tournant pour son événement Prévenir le suicide...1 km à la fois auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'agent de soutien au développement social de la MRC et la grille d'analyse de la demande financière;

POUR CES MOTIFS,

**18-08-29-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

**de verser** une contribution à l'organisme Le Tournant au montant de 400 \$ pour son événement Prévenir le suicide...1 km à la fois qui se tiendra les 8 et 9 septembre 2018.

# Proposition adoptée.

6.2.7 ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT -RETRAIT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION DE L'ADHÉSION DE LA MRC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

# 6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU PÔLE CIVIQUE : OCTROI DE CONTRAT POUR UN MONTANT TOTAL DE 60 065,67 \$ POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS





CONSIDÉRANT les articles 936 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation le 9 août 2018 pour l'entretien ménager du Pôle civique pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021;

CONSIDÉRANT l'ouverture des deux soumissions reçues le 23 août 2018 et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE Placement Potentiel est une entreprise à but non lucratif ayant pour mission principale de créer des emplois à long terme à des personnes ayant des handicaps;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 495;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-12

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Raymond Larouche et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à octroyer un contrat pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021 à l'entreprise Placement Potentiel pour l'entretien ménager du Pôle civique selon le prix soumis au bordereau, soit 60 065,67 \$\$, non assujetti à la TPS et TVQ en raison de son statut d'organisme de bienfaisance.

Proposition adoptée.

### 7. COMMUNICATION

7.1 REMISE DU DRAPEAU RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et présidente de la table des communications, procède à la remise du drapeau régional de Vaudreuil-Soulanges.

# 8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

- 9. SÉCURITÉ
- 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.1.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC RÉGION MONTÉRÉGIE DISTRICT SUD ACTE DIGNE DE MENTION POUR LA RÉCUPÉRATION DE CORPS D'UNE VICTIME : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

# 9.1.2 ANGES DES PARCS SAISON 2018 - MODIFICATION AU CONTRAT : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'annonce du Comité Jeunesse La Presqu'Île de ne pas avoir le personnel requis pour poursuivre le programme Anges des parcs à l'automne 2018 tel que prévu à l'option C du contrat avec la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Jeunesse La Presqu'Île s'engage à rembourser le montant de 5 470,87 \$ pour l'option C du contrat;

POUR CES MOTIFS.





**18-08-29-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de modifier le contrat entre le Comité jeunesse la Presqu'île et la MRC afin que le programme Anges des parcs prenne fin le 19 août 2018 telle l'option B au contrat.

Proposition adoptée.

# 9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

# 9.3 SÉCURITÉ CIVILE

# 9.3.1 PARTICIPATION DE MONSIEUR DANIEL BEAUPRÉ AU COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2018 DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Colloque sur la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique du Québec aura lieu les 23 et 24 octobre 2018 au Centre des congrès de Québec sur le thème La sécurité civile, une responsabilité partagée!;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du colloque est de trouver des solutions pour mieux protéger la population et les biens essentiels;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre entrera en vigueur au mois d'octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Beaupré, maire de la municipalité de Saint-Clet, est président de la table régionale en sécurité incendie et civile et membre de la cellule de crise de la MRC:

CONSIDÉRANT QUE la participation au colloque engendre une dépense de 1 140,63 \$, taxes incluses, relative aux frais d'inscription, d'hébergement, de repas, de transport et de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la somme nécessaire est disponible au poste budgétaire 02 220 00 346;

POUR CES MOTIFS,

**18-08-29-14** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'autoriser la participation de monsieur Daniel Beaupré, maire de la municipalité de Saint-Clet et président de la table régionale en sécurité incendie et civile, au Colloque sur la sécurité civile 2018 qui aura lieu les 23 et 24 octobre 2018 à Québec.

# Proposition adoptée.

9.3.2 ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE LETTRE ENVOYÉE LE 5 JUIN DERNIER À LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT PERTURBÉ LE SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 LES 4 ET 5 MAI DERNIERS : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.







# 10. COUR MUNICIPALE

10.1 MISE À JOUR DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET ERREURS DES SOMMES DES PEINES SIGNIFIÉES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LES CONSTATS D'INFRACTION : ADOPTION

CONSIDÉRANT la réforme du Code de la sécurité routière (CSR) entrée en vigueur le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les policiers de la Sûreté du Québec ne recevront pas la mise à jour du CSR avant la fin de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les policiers émettent des erreurs aux montants des peines lors d'émission de constats d'infraction en raison de ne pas travailler avec la dernière mise à jour du CSR:

CONSIDÉRANT les impacts de ces erreurs sur le travail des employés de la cour municipale régionale, des procureurs des municipalités, du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) en plus de leur occasionner des pertes d'argent et de temps et du mécontentement des contrevenants lors du paiement de leur infraction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est déjà victime d'une iniquité concernant la facturation concernant les coûts pour les services de la Sûreté du Québec en payant plus de 110 % pour ces services;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-15

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danie Deschênes APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Martel et résolu

de demander au ministère de la Sécurité publique et à la Sûreté du Québec de mettre en place les mesures nécessaires pour l'application immédiate des changements requis lors des mises à jour de la Loi afin de faire respecter la Loi et le maintien d'une saine gestion de la Justice;

de transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, à la ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, au commandant de la Sûreté du Québec région Montérégie, inspecteur Yannick Dussault, au directeur des postes de la Sûreté du Québec Centre de services MRC Vaudreuil-Dorion - Région Montérégie - District Sud, capitaine Marc Robert, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, à la députée de Vaudreuil et whip adjointe, madame Marie-Claude Nichols, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux MRC du Québec.

# Proposition adoptée.

- 11. <u>ENVIRONNEMENT</u>
- 11.1 COURS D'EAU
- 11.1.1 DEMANDE FINANCIÈRE DE NATURE-ACTION QUÉBEC DANS LE CADRE D'UN PROJET D'AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RÉTENTION DES SOLS DANS LE BASSIN DE LA RIVIÈRE DELISLE : APPUI FINANCIER DE 22 500 \$

CONSIDÉRANT QUE le projet de Nature-Action Québec vise à réaliser des plantations et des aménagements fauniques sur les bandes riveraines du bassin versant de la rivière Delisle et du sous-bassin versant de la rivière Noire en zone agricole;





CONSIDÉRANT QUE ce projet vise aussi à faire la mobilisation du projet collectif de rétention des sols afin de promouvoir les bonnes pratiques agricoles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est interdisciplinaire puisqu'il répond aux objectifs de plusieurs projets, dont la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole, du projet de rétention des sols agricoles et des actions de la Politique de l'arbre et des boisés, notamment afin d'assurer la connectivité du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a débuté en 2016 et connu un important engouement auprès des producteurs agricoles, justifiant donc sa poursuite pour des années additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE pour le dépôt au Plan d'action de l'approche régionale (PAAR) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Nature-Action Québec demande l'appui de la MRC pour la réalisation d'un projet totalisant 84 858 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 18-03-28-26 octroyant une contribution financière à Nature-Action Québec pour le projet en 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de 22 500 \$ de la part de la MRC pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 21 août 2018 recommande l'appui et la contribution financière au projet pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-16

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'appuyer le projet d'amélioration de la biodiversité et de la rétention des sols dans le bassin de la rivière Delisle de Nature-Action Québec et d'autoriser une contribution financière de 22 500 \$ à ce projet, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

# Proposition adoptée.

11.1.2 PROJET DU COBAVER-VAUDREUIL-SOULANGES DE MOBILISATION ET DE CONCERTATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR L'ÉLABORATION ET L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES DES BASSINS VERSANTS DES CANAUX DE SAINT-ZOTIQUE : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote visant les cours d'eau Dix-Huit Arpents et Grand Marais dans la municipalité de Saint-Zotique a été mis sur pied en 2015 par la municipalité de Saint-Zotique, en collaboration avec la MRC, le Conseil de bassin versant de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) et l'Université Concordia;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à améliorer la qualité de l'eau, diminuer la sédimentation dans les canaux de la municipalité de Saint-Zotique, informer la population et améliorer les pratiques agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) invite le COBAVER-VS à déposer une demande de subvention pour le projet de mobilisation et de concertation des producteurs agricoles pour l'élaboration et l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales des bassins versants des canaux de Saint-Zotique au programme Prime-Vert dans le cadre du volet 2;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de réduire les apports de matières en suspension dans les cours d'eau et d'intensifier les mesures préventives au lessivage des sols par les activités agricoles et qu'ils cadrent dans le Plan directeur de l'eau du COBAVER-VS;





CONSIDÉRANT la résolution 18-02-28-16 de la MRC qui participe financièrement avec 4 334 \$ en 2017 et en 2018 afin d'acquérir des données scientifiques sur l'eau et sur les sédiments dans les cours d'eau Dix-Huit Arpents et Grand Marais;

CONSIDÉRANT QUE le COBAVER-VS demande l'appui et la participation de la MRC pour l'année 2019-2020 en assistant à des rencontres, pour l'expertise technique et réglementaire ainsi que pour le support technique en géomatique par l'utilisation de JMap;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 21 août 2018 recommande l'appui à ce projet du COBAVER-VS;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-17

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'appuyer le COBAVER-VS dans la réalisation du projet de mobilisation et de concertation des producteurs agricoles pour l'élaboration et l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales des bassins versants des canaux de Saint-Zotique au programme Prime-Vert dans le cadre du volet 2 et d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à participer aux rencontres de ce projet.

# Proposition adoptée.

11.1.3 PROJET D'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES RIVES SUR DEUX SECTEURS DU TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES AVEC LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les niveaux d'eau élevés de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent, lors des épisodes d'inondation du printemps 2017, ont modifié et érodé certaines rives causant d'importants dégâts;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques anticipés, les aléas hydroclimatiques et les processus géomorphologiques risquent d'exercer davantage de pression sur ces rives;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le département de géographie de l'Université Laval réalise déjà une caractérisation des rives et des processus liés à l'érosion pour le tronçon Cornwall-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'analyse de la vulnérabilité des rives réalisé par le département de géographie de l'Université Laval et demandé par la MRC prévoit une caractérisation avec une résolution plus fine afin d'évaluer le niveau de risque des rives à l'échelle locale pour les secteurs Pointe-Fortune et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT QUE cette étude avec le département de géographie de l'Université Laval permettra de calculer les taux de recul des berges pour les années à venir et l'intensité de l'érosion en fonction des processus géomorphologiques locaux;

CONSIDÉRANT QUE cette étude avec le département de géographie de l'Université Laval permettra d'avoir une meilleure connaissance des niveaux de risques liés à l'érosion des rives, et ainsi mieux gérer le territoire et assurer la protection des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 21 août 2018 recommande la signature de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 460 00 419 (12 499 \$);
- 02 610 00 419 (12 499 \$);





#### POUR CES MOTIFS,

**18-08-29-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger** APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer une entente avec le département de géographie de l'Université Laval au montant de 24 998 \$, incluant les taxes, pour le projet d'analyse de la vulnérabilité des rives pour deux secteurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

# Proposition adoptée.

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, demande que la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot soit consultée et qu'elle donne son accord avant que ces études soient communiquées.

11.1.4 RÉSOLUTION DE LA VILLE D'HUDSON - GESTION DES EAUX SOUTERRAINES - PLAN DE PROTECTION DE LA ZONE DE L'AQUIFÈRE POUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

Monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore et président de la table de l'eau, informe qu'un forum sur la vulnérabilité des eaux souterraines aura lieu le 11 octobre 2018 à la municipalité de Saint-Clet et invite monsieur Jamie Nicholls, maire de la ville d'Hudson, à participer.

### 11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

### 11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 RAPPORT DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL D'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT AÉROPORTUAIRE À MONTRÉALEST - SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA MRC RETENUES PAR LE BAPE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, résume le rapport du BAPE sur le projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est. Les préoccupations pour l'eau potable et le manque de protection en cas de bris ont été retenus et le BAPE demande que le pipeline Trans-Nord réponde aux exigences de l'Office national de l'énergie (ONÉ).

# 11.3.2 RAPPORT FINAL 2015-2018 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) DE LA MONTÉRÉGIE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a été désignée à titre de MRC délégataire responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la Montérégie et que l'Agence forestière de la Montérégie a été désignée mandataire pour la livraison du programme de reddition de compte annuelle auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, il est impératif que chacune des MRC signataires de l'entente de délégation adopte le rapport triennal 2015-2018 du PADF;





#### POUR CES MOTIFS,

18-08-29-19

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le rapport triennal 2015-2018 du PADF, le tout tel que présenté;

de transmettre copie de la présente résolution au MFFP, à la Table des préfets de la Montérégie et à toutes les MRC de la Montérégie.

# Proposition adoptée.

# 11.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

- 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
- 12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ
- 12.1.1.1 VILLE DE L'ÎLE-PERROT RÈGLEMENT NUMÉRO 666-3 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-05

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 666-3 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 666 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H-05;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 666-3 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-20

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Beaupré et résolu

que le conseil émette le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 666-3 de la ville de L'Île-Perrot.

# Proposition adoptée.

- 12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ
- 12.2.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 167-21 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CIMETIÈRE » DANS L'AIRE D'AFFECTATION AGRICOLE SUR LES PARTIES DE LOTS 4 711 706 ET 1 543 839 SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

AVIS de motion est par la présente donné par **monsieur Yvon Bériault** qu'à la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 167-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé » ayant pour effet de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « cimetière » dans l'aire d'affectation agricole sur les parties de lots 4 711 706 et 1 543 839 situées sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet de règlement numéro 167-21 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.





# 12.2.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-21 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que des copies du règlement 167-21 sont disponibles à l'arrière de la salle.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur depuis le 25 octobre 2004;

ATTENDU la résolution numéro 16-05-423 de la Ville de Vaudreuil-Dorion demandant la modification du schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « cimetière » sur les parties de lots 4 711 706 et 1 543 839 situées dans l'aire d'affectation agricole;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole et de la table régionale d'aménagement du 24 mai 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion est donné séance tenante et que copie du présent projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS.

#### 18-08-29-21

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

qu'un projet de règlement portant le numéro 167-21 soit adopté aux fins d'amender le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que le projet de règlement portant le numéro 167-21 soit statué et ordonné par ce qui suit :

# **ARTICLE 1**

L'article 16.2.8 est modifié par l'ajout à la suite du point « tour de télécommunication » des mots suivants :

- « cimetière sur le terrain ayant une superficie approximative de cinq (5) hectares formé d'une partie du lot 4 711 706 et d'une partie du lot 1 543 839 à Vaudreuil-Dorion aux conditions suivantes :
- aucun bâtiment principal ne doit être érigé sur le terrain;
- seul l'aménagement d'un chemin d'accès au cimetière d'une largeur maximale de six (6) mètres est autorisé sur la partie du lot 1 543 839.

# **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

PATRICK BOUSEZ Préfet	GUY-LIN BEAUDOIN Directeur général et secrétaire-trésorier
Adopté à l'assemblée c le 29 août 2018.	ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
Entré en vigueur le	1

Proposition adoptée.





# 12.2.3 DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-21

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-22

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) son avis sur le projet de règlement numéro 167-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.

# 12.2.4 ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-21

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-23

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter le document indiquant la nature des modifications que doit apporter la Ville de Vaudreuil-Dorion à sa réglementation d'urbanisme relative à l'entrée en vigueur du projet de règlement numéro 167-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

# DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE DOIT APPORTER LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION À SA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

La Ville de Vaudreuil-Dorion doit modifier sa réglementation d'urbanisme afin d'autoriser l'usage « cimetière » dans l'aire d'affectation agricole sur le terrain ayant une superficie approximative de cinq (5) hectares formé d'une partie du lot 4 711 706 et d'une partie du lot 1 543 39 selon les conditions suivantes :

- aucun bâtiment principal ne doit être érigé sur le terrain;
- seul l'aménagement d'un chemin d'accès au cimetière d'une largeur maximale de six (6) mètres est autorisé sur la partie du lot 1 543 839.

# Proposition adoptée.

# 12.2.5 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-21

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;





#### POUR CES MOTIFS,

18-08-29-24

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Séguin APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier et résolu

que la commission soit composée de messieurs Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement et maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, Jamie Nicholls, maire de la ville d'Hudson, Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et François Pleau, maire de la municipalité de Sainte-Marthe.

# Proposition adoptée.

# 12.2.6 DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-21

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS.

18-08-29-25

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Séguin APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier et résolu

**de déléguer** au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée publique de consultation.

# Proposition adoptée.

12.2.7 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE - DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC AFIN D'ENCADRER ET DE LÉGIFÉRER LA FERMETURE DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES : DEMANDE D'APPUI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et il informe les membres que la demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC afin d'encadrer et de légiférer la fermeture de carrières et sablières de la municipalité de Saint-Télesphore sera déposée à la table d'aménagement pour analyse et suivi.

12.2.8 REGISTRE DES AVIS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.2.9 RÉSOLUTION DE LA VILLE D'HUDSON - DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR PRODUIRE DES COMMENTAIRES À LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. La Ville d'Hudson demande une prolongation pour soumettre ses commentaires à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC puisqu'elle est en révision de ses règlements municipaux. La Ville de Coteau-du-Lac est du même avis. Monsieur Beaudoin précise que le processus et les délais pour la révision d'un schéma d'aménagement et de développement sont dictés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Pour obtenir un délai supplémentaire, une demande devra être déposée au ministère des Affaires municipales





et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour autorisation. Puisque le processus de révision des règlements des villes et municipalités est de longue durée, il est retenu par les membres du conseil que les villes et municipalités pourront plutôt procéder par demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé à la suite de son entrée en vigueur.

12.3 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LA CESSION DE LA GESTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE LOTBINIÈRE (R338) À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Vaudreuil-Dorion demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MDMDET) pour la cession de la gestion d'une partie de la route de Lotbinière (R338) à la ville de Vaudreuil-Dorion;

POUR CE MOTIF.

18-08-29-26

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau et résolu

**d'appuyer** la Ville de Vaudreuil-Dorion dans sa demande au MTMDET la cession de la gestion d'une partie de la route de Lotbinière (R338) à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.4 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC – LIGNE LANGLOIS-VAUDREUIL-SOULANGES : ADHÉSION ET ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) en raison de la construction de la ligne Langlois-Vaudreuil-Soulanges sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce programme, Hydro-Québec a alloué une somme de 212 000 \$ à des organismes admissibles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que ceux-ci se sont entendus pour la partager comme suit :

MRC de Vaudreuil-Soulanges : 0 \$ (0 %);
Municipalité des Cèdres : 105 300 \$ (49,7 %);
Ville de Saint-Lazare : 28 861 \$ (13,6 %); et
Ville de Vaudreuil-Dorion : 77 840 \$ (36,7 %);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été informée par Hydro-Québec lors d'une rencontre officielle tenue le 12 juillet 2018, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du PMVI;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-27

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**de partager** la somme de 212 000 \$ allouée par le Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec dans le cadre de la construction de la ligne Langlois-Vaudreuil-Soulanges selon les organismes admissibles comme suit :

MRC de Vaudreuil-Soulanges : 0 \$ (0 %);
 Municipalité des Cèdres : 105 300 \$ (49,7 %);
 Ville de Saint-Lazare : 28 861 \$ (13,6 %); et
 Ville de Vaudreuil-Dorion : 77 840 \$ (36,7 %);





et **de demander** à Hydro-Québec de verser aux organismes admissibles leur quote-part de la somme allouée.

### Proposition adoptée.

12.5 RÉSOLUTION DE LA MRC DE MATAWINIE - CHAPITRE RÉGIONAL - DÉVELOPPEMENT DURABLE DES MILIEUX DE VIE (DDMV) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.6 RAPPORT DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CÈDRES PAR HYDRO-QUÉBEC : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA MRC RETENUES PAR LE BAPE

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, résume le rapport du BAPE pour le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres par Hydro-Québec.

- 13. <u>DÉVELOPPEMENT</u>
- 13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 13.1.1 PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANAL DE SOULANGES : MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 18-06-26-36

Ce point est remis à une séance ultérieure.

13.1.2 CORRESPONDANCE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE CONFIRMANT UN MONTANT ADDITIONNEL DE 96 941\$ EN 2019 POUR UN TOTAL OCTROYÉ DE 996 261\$ DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et il informe que la MRC de Vaudreuil-Soulanges recevra un montant additionnel de 96 941 \$ en 2019 dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

13.1.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU - DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, SCIENCE ET INNOVATION (MÉSI) DES RAISONS DE NE PAS RETENIR LE PROJET HOB INNOVATION DE MONTÉRÉGIE ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DES PÔLES RÉGIONAUX INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) a lancé, en février 2018, un appel de projets pour créer des pôles d'innovation et d'entrepreneuriat dans chacune des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Montérégie Économique a déposé un projet couvrant 15 territoires des MRC de la Montérégie et de l'agglomération de Longueuil, favorisant ainsi la concertation des acteurs en innovation et en entrepreneuriat incluant les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par Montérégie Économique correspondait en tous points aux exigences formulées;

CONSIDÉRANT QUE Montérégie Économique regroupe les responsables en développement économique des 14 MRC/CLD et de l'agglomération de Longueuil;





CONSIDÉRANT la décision défavorable du MÉSI rendue le 31 mai dernier à l'égard du projet proposé par Montérégie Économique;

CONSIDÉRANT QU'il est présentement impossible d'obtenir des explications en lien avec ce refus;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-28

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'appuyer les démarches du CLD Brome-Missisquoi afin d'obtenir des explications quant à la décision du MÉSI de ne pas retenir le projet Hob Innovation déposé par Montérégie Économique dans le cadre de la création des pôles régionaux d'innovation et d'entrepreneuriat;

de transmettre copie de la présente résolution au MÉSI, à la Table des préfets de la Montérégie, aux 14 MRC/CLD de la Montérégie et à l'agglomération de Longueuil.

# Proposition adoptée.

### 13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 ACCUSÉ RÉCEPTION DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES COMME ORGANISME DE CONCERTATION : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt des documents. Malgré les réponses négatives du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du Réseau québécois de développement social (RQDS), une rencontre est prévue avec la présidente et la directrice générale de RQDS ainsi qu'avec le président de la table de concertation des préfets de la Montérégie et président de Concertation Horizon pour discuter du motif du refus.

13.2.2 RÉPONSE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (RQDS) À LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Ce point a été traité en 13.2.1.

13.2.3 ADHÉSION À RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ AU COÛT ANNUEL DE 125 \$ : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes, notamment à travers sa Politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT QU'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Vaudreuil-Soulanges peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel d'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé est de 125 \$;





CONSIDÉRANT la disponibilité des sommes au poste budgétaire 02 590 00 346;

POUR CES MOTIFS.

18-08-29-29 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Denise Godin-Dostie

APPUYÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'adhérer au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour une cotisation annuelle de 125 \$ et de partager cette expérience avec d'autres partenaires municipaux.

Proposition adoptée.

# 13.2.4 RAPPORT D'IMPLANTATION ET STATISTIQUE DU SERVICE 2-1-1 : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document et il rappelle que le service 2-1-1 est offert sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. Les statistiques rapportent un faible taux d'appels reçus jusqu'à présent, de nouvelles publicités seront mises en place prochainement.

#### 13.2.5 LOGEMENT SOCIAL

# 13.2.5.1 DEMANDE DE LOGO DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES : ADOPTION

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC en matière de logement social et abordable sur son territoire;

CONSIDÉRANT la création de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORH V-S) le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme qui souhaite se doter d'un logo pour ses communications;

CONSIDÉRANT la proposition de logo soumise par la table des communications de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

18-08-29-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal

APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

**d'approuver** la proposition de logo de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORH V-S).

# Proposition adoptée.

# 14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la CMM, informe que le comité transport de la CMM, dont il est président, a approuvé le plan de développement de la STM malgré qu'une dernière vérification est à compléter au budget. Une prochaine réunion est prévue la semaine prochaine et portera sur la tarification sociale.

# 15. <u>INTERFACE COURONNE SUD</u>

# 15.1 RÉSOLUTION DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD (TPÉCS) - CRISE DU MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.





# 16. <u>CULTURE</u>

Aucun sujet traité.

# 17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

# 18. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

# 19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Mario Tanguay, citoyen de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande une copie du rapport des états financiers 2017, il demande si l'édifice situé au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion appartient toujours à la MRC et si oui, quelles sont les intentions de la MRC et il questionne sur le compte de taxe municipal de l'édifice de la MRC.

# 20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-08-29-31

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Raymond Larouche APPUYÉ PAR : monsieur Gilles Santerre et résolu

AT TOTAL TAIL THOUSIEGE Offices Danter to Ct.

que la séance soit levée 21 h 44.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ

Préfet

**GUY-LIN BEAUDOIN** 

Directeur général et secrétaire-trésorier